



# VALY SECRETARIAT EXPRESS

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

(Applicables dès qu'une commande est contractée auprès de Valy Secrétariat Express)

### ENTRE :

Le client

### ET :

Valy Secrétariat Express, ci-après dénommé le prestataire, auto-entreprise représentée par Valy MICHEL, dont le siège social est 16 allée des lilas apt 635 – 33600 PESSAC, n° siret : 534 849 559 00016, joignable par mail : [valy-secretariat-express@laposte.net](mailto:valy-secretariat-express@laposte.net) et par téléphone au 06 21 21 23 88,

### ARTICLE 1 - Objet :

Valy Secrétariat Express propose des prestations administratives, bureautiques et commerciales, ponctuelles ou régulières, s'adressant aux professionnels, aux particuliers, aux associations, etc...

### ARTICLE 2 - Devis :

Le client nous contactera soit par mail, soit par courrier postal, soit par téléphone pour nous exposer vos besoins. Le prestataire lui adressera un devis gratuit et détaillé **sous 24 heures** par le moyen de communication choisi par le client. Le devis est valable **30 jours** à compter de sa date d'émission. Le client retournera un exemplaire du devis et des conditions générales de ventes avec la mention manuscrite "bon pour accord", daté, signé et accompagné d'un **chèque d'acompte de 30 %** du montant total.

### ARTICLE 3 – Lieu d'exécution :

Les prestations seront effectuées soit dans les bureaux du prestataire soit dans les locaux du client. Dans le cas d'une intervention sur site ou d'un déplacement à la demande du client des frais de déplacement seront facturés

### ARTICLE 4 – Tarifs :

Les tarifs indiqués sont nets et révisables chaque année au 1er Janvier.

Les prix indiqués sont en euros et sans T.V.A. (T.V.A. non applicable ; article 293B du Code Général des Impôts).

Toute prestation réalisée en urgence à la demande du client sera facturée comme suit :

Service Urgent : sous 8 heures (sous réserve de disponibilité)	+ 50 %
Service Rapide : sous 24 heures (sous réserve de disponibilité)	+ 35 %
Dimanche et jour férié (sous réserve de disponibilité)	+ 50 %



# VALY SECRETARIAT EXPRESS

Les frais de livraison engagés par **Valy Secrétariat Express** seront refacturés au client selon le tarif de la Poste en vigueur.

**Les travaux ne débuteront qu'à réception du devis et des conditions générales de ventes datés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » par le client.**

## ARTICLE 5 – Annulation d'une commande :

Pour toute annulation, **par le client**, d'une commande en cours d'exécution, **Valy Secrétariat Express** se réserve le droit de conserver l'acompte versé.

Les éventuels documents ou concepts élaborés restent la propriété de **Valy Secrétariat Express** jusqu'au règlement complet des travaux déjà effectués (si le montant des travaux est supérieur à l'acompte déjà versé) ou à l'achèvement complet des travaux et le règlement total de la facture.

De même, en cas de force majeure empêchant **Valy Secrétariat Express** d'effectuer les travaux confiés, la commande sera interrompue jusqu'à ce que **Valy Secrétariat Express** puisse à nouveau réaliser sa prestation.

Dans tous les cas la responsabilité de **Valy Secrétariat Express** sera limitée au prix payé par le client pour l'exécution des travaux.

Tout document fourni par le client ne pouvant être utilisé (bande son inaudible, texte manuscrit ou fichier illisible, ...) entraînera l'annulation de la commande.

## ARTICLE 6 – Délais d'exécution

Le client s'engage à transmettre, par courriel ou courrier postal, en temps voulu au prestataire, tous les éléments et supports nécessaires à la bonne réalisation de la mission. Le prestataire s'engage à respecter les délais convenus avec son client. Toutefois, **Valy Secrétariat Express** se réserve le droit de modifier ces délais en cas de retard, dû à un cas de force majeure (accident, incendie, maladie, vol, ...), le client ne peut prétendre à aucun dédommagement.

## ARTICLE 7 – Paiement :

Les travaux exécutés vous sont restitués selon les modalités convenues. Nous pouvons procéder à d'éventuelles corrections si elles sont formulées dans un **délai de 48 heures**. Passé ce délai, les travaux sont réputés approuvés par vos soins. A la fin de la mission, nous vous adressons la facture par mail ou par courrier postal. **Le solde est à régler par chèque bancaire ou postal ou par virement bancaire à réception.**

Aucun escompte ne sera accordé pour tout paiement anticipé.

En cas de retard de paiement, en application de la loi n° 92-1442 du 31.12.1992, des **pénalités de retard fixées à 10 %** du montant net de la facture sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit le jour suivant la date de règlement portée sur la facture.



# VALY SECRETARIAT EXPRESS

## ARTICLE 8 – Confidentialité :

Les contractants s'engagent mutuellement à un devoir de confidentialité dans la limite du cadre légal.

Toutefois, ceci ne s'applique pas aux informations étant du domaine public.

## ARTICLE 09 – Tribunal compétent :

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales des prestations est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera de la compétence des tribunaux.

La modification éventuelle d'une partie des présentes conditions générales de ventes, ne saurait porter atteinte à la validité du reste de ces même conditions générales de ventes.

**Date :**



**Signature du client précédée de la mention manuscrite : «Bon pour accord»**



*Valy  
Secretariat  
Express*

